SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

Remarques introductives

Conférence de presse TBTF

Martin Schlegel

Président de la Direction générale
Banque nationale suisse
Berne, le 6 juin 2025
© Banque nationale suisse (exposé donné en allemand)

Introduction

Mesdames et Messieurs,

La Banque nationale soutient les adaptations que le Conseil fédéral propose d'apporter à la législation et aux ordonnances pour ce qui concerne les exigences de fonds propres et de liquidités, l'intervention précoce et la planification de la stabilisation, de l'assainissement et de la liquidation. La crise du Credit Suisse a mis en lumière des lacunes dans le dispositif réglementaire. Les adaptations prévues consistent en une série de mesures qui tirent les bonnes leçons de cette crise. Elles sont essentielles pour renforcer la résilience des banques et, en cas de crise, leur capacité d'assainissement et de liquidation. Je souhaiterais axer mon intervention sur deux éléments particulièrement importants en ce qui concerne la stabilité du système financier et le rôle de la Banque nationale: les exigences en termes de liquidités et les exigences en matière de fonds propres.

Liquidités

Dans les situations de crise, la Banque nationale assume son rôle de prêteur ultime. À cet égard, la mesure prévoyant que les banques d'importance systémique soient tenues de préparer suffisamment de garanties pour obtenir des liquidités de banque centrale est déterminante. La Banque nationale attache la plus haute importance à l'accomplissement de sa fonction de prêteur ultime. Le soutien de grande ampleur en liquidités que nous avons apporté au Credit Suisse a constitué un élément clé des mesures mises en œuvre pour préserver la stabilité du système financier. La Banque nationale veille à ce que son dispositif de soutien en liquidités évolue constamment, de façon à pouvoir faire face également aux défis futurs. La facilité étendue de liquidités (FEL) récemment annoncée est un pas important dans cette direction. L'efficacité du soutien en liquidités dépend fortement de la capacité des banques à transférer leurs actifs en tant que garanties à la Banque nationale. Nous soutenons donc la proposition du Conseil fédéral consistant à exiger des banques qu'elles se préparent à pouvoir accéder au soutien en liquidité de la BNS ou d'autres banques centrales.

Fonds propres

La Banque nationale soutient les adaptations réglementaires prévues dans le domaine des fonds propres. Pour être pertinents, les ratios de fonds propres publiés par une banque doivent refléter effectivement la capacité d'absorption des pertes de cet établissement.

En ce qui concerne le Credit Suisse, cela n'a été qu'en partie le cas. D'une part, la valeur de certains actifs tels que les logiciels et les actifs d'impôts différés a fortement chuté durant la crise. La situation de la banque en matière de fonds propres s'est ainsi considérablement dégradée, et ce à un moment particulièrement inopportun, où une capitalisation solide aurait été cruciale. D'autre part, la valeur des participations étrangères a baissé de plus de moitié en l'espace d'un an. Dans le cadre du régime de fonds propres en vigueur, ces corrections de valeur se sont répercutées sur la capitalisation de la maison mère.

Les adaptations réglementaires proposées dans le domaine des fonds propres viennent précisément combler ces lacunes et renforcer ainsi la stabilité du système financier. Avec l'évaluation prudente de certaines positions au bilan et la déduction complète des logiciels et des actifs d'impôts différés des fonds propres de base durs, les ratios de fonds propres publiés gagnent en robustesse. Par ailleurs, la couverture complète en fonds propres de base durs prévue pour les participations étrangères assure que les pertes sur des filiales non résidentes ne compromettent pas la capitalisation de la maison mère. La mise en œuvre de solutions de stabilisation en cas de crise future s'en trouve en outre facilitée.

Merci de votre attention.